

RESOLUTION URGENTE

Auteur	Comm. IF, par Jean-Pierre GUEX, PDCB, Céline DESSIMOZ, Les Verts, et Gervaise MARQUIS, PLR
Objet	Pour une révision globale du règlement du Grand Conseil
Date	08/03/2020
Numéro	2020.03.012

Actualité de l'événement

Lors de la session de décembre 2019, le Grand Conseil a décidé de traiter la résolution visant à optimiser le fonctionnement du parlement. En 2020 la commission IF s'est réunie à deux reprises pour traiter de cet objet.

Imprévisibilité

Il n'était pas possible de prévoir que lors des deux séances de la commission IF les débats autour des urgences ont finalement porté sur la constitution des groupes, voire même sur le rythme des séances, donc sur l'organisation générale du Grand Conseil.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

La question de la gestion des urgences constitue un réel problème qu'il est nécessaire de traiter. Il est idéal que cela soit l'actuelle commission IF qui traite ce dossier avant la fin de la législature. Il est préférable que ces réflexions soient conduites en fin plutôt qu'en début de législature, en raison de l'expérience de ce parlement qui a dû faire face à cette problématique.

Lors de son intervention durant la session de décembre 2019, le président du Grand Conseil a très clairement évoqué l'idée d'élargir le débat au sujet des urgences. Cette idée a également été reprise par la commission IF. Des propositions ont été faites pour définir des urgences indépendantes des groupes politiques, pour modifier le rythme des sessions ainsi que pour définir la composition des groupes. La majorité de la commission est de l'avis qu'il n'est pas possible de traiter la problématique des urgences sans aborder les conséquences collatérales des modifications proposées. Dès lors cette majorité de la commission IF considère qu'une révision globale de règlement du Grand Conseil est nécessaire. Une telle démarche permettra de mieux prendre en considération le travail de réflexion conduit récemment par le bureau du Grand Conseil, suite aux impulsions données par le président actuel.

Conclusion

Afin d'optimiser le fonctionnement du parlement, notamment en matière d'urgences, il est proposé une refonte globale du règlement du Grand Conseil.

Cette révision de règlement doit impérativement inclure la résolution acceptée par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2019.

Cette nouvelle mouture du règlement devra entrer en vigueur au plus tard à la fin de la législature 2017 - 2021.